



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

INTER:
Saisie des vœux
jusqu'au
7 décembre midi

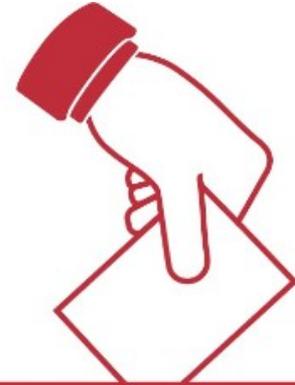
SOMMAIRE

P.1. Édito. Calendrier
P.2-3 Lycées : mobilisation contre les fermetures ; déclaration unitaire au CIEN; des conséquences à venir sur le mouvement intra si le projet est maintenu
P.4 Élections pro : mode d'emploi

CAPA, CSA: Votons FSU !

Votons FSU pour être représenté-es dans les instances par des élu-es qui sont en lien avec le terrain (parce qu'ils sont toujours dans leur établissement - aucun de nos militant-es n'est déchargé à temps complet - et parce qu'ils sont en lien avec le réseau des S1 de l'académie). Nos candidat-es reçoivent une formation syndicale de qualité et ont une expérience des instances, qu'ils transmettent aux nouveaux militant-es. La FSU a des mandats construits démocratiquement qu'elle défend auprès de l'administration dans chaque instance : revalorisation sans contreparties, augmentation des moyens humains et budgétaires pour un service public d'éducation de qualité, liberté pédagogique... Voter pour la FSU, c'est aussi lui donner du poids dans les négociations en cours ou à venir : sur les retraites, sur les salaires... Alors, même si c'est parfois la semaine des conseils de classe, même si la démarche prend un peu de temps, votons FSU !

**Thomas Baniol, Nathalie Dehez,
Ketty Valcke,
Co-secrétaires généraux
du SNES-FSU Paris**



Je
vote

Réunions d'information

AESH : vendredi

25 novembre 18h30
en visio

Non-titulaires : mercredi 30 novembre 2022 à partir de 18h00
en visio

S'inscrire pour obtenir les liens de connexion

Stages syndicaux

Stage non-titulaires

mardi 17 janvier

Stage S1 et DHG

mardi 24 janvier

Stage carrière

jeudi 16 février 2023

**Elections professionnelles du 1er
au 8 décembre**

Notice de vote

Vous n'avez pas récupéré votre notice de vote auprès du secrétariat de votre établissement ou vous l'avez égarée : pas de panique, il existe une procédure de réassort (voir page 4)

**Du 1er au 8 décembre
VOTONS FSU
aux élections professionnelles**

Sans qu'aucune concertation n'ait été organisée, la région Ile-de-France prévoit, pour la rentrée 2023, la fermeture de 4 lycées professionnels (Armand Carrel, Valadon, Brassai, De Gaulle), de deux annexes de lycées professionnels (Lucas de Nehou, Théophile Gautier) et d'un lycée général (Brassens). Les sections d'enseignement général du lycée Élisabeth Lemonnier et du lycée Louis Armand sont également menacées de fermeture à terme pour faire de la place aux élèves de lycée professionnel sans établissement. La région a également annoncé pour la rentrée 2024 la fermeture des lycées Rabelais et Monod.

Si notre académie connaît une baisse démographique dans le second degré, les orientations vers la voie professionnelle ont connu une croissance à cette rentrée. A tel point que 130 lycéen-es s'environ, orienté-es vers la voie professionnelle, se sont retrouvé-es sans place à la rentrée et que le rectorat a contraint des établissements à bourrer les classes. Les choix des établissements concernés répondent donc en partie à d'autres enjeux. Aucune concertation n'a eu lieu autour de la carte des formations, autour des postes supprimés (enseignants, CPE, AED mais aussi personnels administratifs, personnels sociaux, personnels de santé, personnels de direction), autour du foncier retiré au second degré. La mesure ne semble correspondre qu'à une volonté d'économie : récupération de l'espace libéré, économie d'échelle en regroupant des formations. La Région a déjà laissé tomber l'école hôtelière Drouant dont les locaux sont récupérés par un établissement concurrent du privé en la casant dans les locaux du lycée Fresnel, lui-même extrêmement soumis à la concurrence d'établissements privés. Le SNES-FSU Paris soutient les collègues mobilisés et participe, en lien avec le SNUEP-FSU, à construire des actions intersyndicales.

La Déclaration préalable unitaire au CIEN du 8 novembre 2022 (CGT Educ'action, FNEC-FP –FO, FSU, SGEN-CFDT, SNALC, SUD, UNSA) + FCPE

Avec stupéfaction, les personnels de sept lycées parisiens ont appris que leur établissement allait fermer. C'est un fait inédit, d'une ampleur et d'une brutalité inégalées. Ce projet s'est mené dans le plus grand secret entre la Région Ile-de-France et le rectorat de Paris. Et alors que ces menaces de fermeture des lycées parisiens interviennent dans un contexte explosif : celui du projet de réforme Macron de la voie professionnelle, projet qui est très largement refusé par les personnels et leurs organisations syndicales ainsi qu'en témoigne l'ampleur de la grève du 18 octobre et les milliers de manifestant-es à Paris le même jour.

Sept lycées sont menacés de fermeture : LP Brassai (15e), LP Armand Carrel (19e), LP Suzanne Valadon 18e , LP Charles de Gaulle 20e , SEP Lucas de Nehou (site Friant 14e) et LP Théophile Gautier (site Charenton 12e) et le lycée Georges Brassens (19e). Ces fermetures/transferts affecteraient 14 autres lycées de Paris qui eux aussi n'ont pas été consultés. Révoltés par ces projets de fermeture, ces établissements se sont aussitôt mobilisés et les personnels sont aujourd'hui en grève et présents ce matin devant le siège de la Région Ile-de-France pour ce CIEN.

Nous tenons à rappeler qu'à aucun moment, nos organisations syndicales n'ont été consultées sur ce projet. Nous découvrons, comme tous les membres de ce CIEN les décisions brutales de la Région et de l'Etat : sans aucun document, ni éléments permettant de justifier cette décision. C'est d'un mépris absolu à l'égard de cette instance.

Nous, organisations syndicales membres de ce CIEN au titre des personnels et des usagers, avec l'intersyndicale parisienne qui s'est constituée pour lutter contre ces fermetures, les personnels, les élèves et leurs parents, nous refusons catégoriquement ces fermetures et ces transferts.

Nous exigeons qu'il n'y ait aucune fermeture de lycée, aucun transfert, aucune suppression de poste avec le maintien de tous les personnels, aucune suppression de formation, de section, de capacité d'accueil et enfin la rénovation de tous les établissements qui le nécessitent. Cette opération n'a qu'un seul objectif : faire des économies au détriment des élèves et des personnels.

Nous réitérons la demande qu'une délégation des établissements concernés soit reçue de toute urgence par le Monsieur le Recteur de la région académique et recteur de Paris et Madame la présidente de la région Ile-de-France.

re les fermetures de lycées

Avec les autres organisations syndicales représentées au CIEN, le SNES, le SNUEP et la FSU ont appelé les collègues à se mobiliser devant la Région le 8 novembre. Plus de 400 personnels, parent-es et élèves, élu-es se sont rassemblés devant le siège de la Région Ile-de-France où se tenait l'instance de consultation de la Région, le CIEN. Les membres du CIEN ont été frappés par le mépris complet du vice-président de la Région en charge des lycées, Monsieur Chéron. Son absence de réponses sur les motivations réelles de ce projet, qui va provoquer le transfert de plus de 700 élèves scolarisés actuellement dans des structures à taille humaine, fragilisant leur réussite et leur accès à un diplôme, est inacceptable. A la quasi-unanimité, les membres du CIEN ont rejeté le projet proposé par la région (23 contre, 1 pour, aucune abstention).

De même, nous avons appelé au rassemblement du mercredi 16 novembre place de la Sorbonne pour faire entendre au rectorat l'opposition forte au projet de la Région qu'il cautionne, au moment où se tenait le Comité technique académique (CTA). Les élus de toutes les organisations y siégeant s'y sont associés pour faire une déclaration commune pour s'opposer à cette décision. Elles et ils ont ensuite démonté les arguments de l'administration qui semblent construits *a posteriori* pour justifier la décision.

Parallèlement, dans les établissements, la mobilisation se construit sur le terrain : rassemblements les jours de conseil d'administration extraordinaire des lycées concernés, motions dans les établissements solidaires. Retrouvez une proposition de motion sur notre site dans la rubrique Outils du S1. Les sections académiques de la FSU continueront à soutenir les établissements mobilisés et à lutter contre cette décision.



Des conséquences à venir sur le mouvement INTRA si le projet est maintenu

Même si la totalité des formations sera transférée vers d'autres lycées, cela entraînera à terme des fermetures de postes par économie d'échelle : enseignants, CPE, AED mais aussi personnels administratifs, personnels sociaux, personnels de santé, personnels de direction. Pour les enseignants, CPE, Psy-EN dont les postes seraient supprimés, le rectorat annonce vouloir contourner le mouvement intra en réalisant un « mouvement avant le mouvement » ou des « mesures de cartes scolaires bonifiées » (dixit la direction de l'académie lors d'un CA extraordinaire et lors du CTA). Que le rectorat préempte des postes en s'asseyant sur les règles du mouvement ou que les collègues soient plus traditionnellement mesure de carte scolaire (MCS, attribution d'une bonification de 1500 points sur les lycées de l'arrondissement pour les agrégés, sur tout poste dans l'arrondissement pour les certifiés ou sur tout lycée dans l'académie pour les deux), cela va entraîner un mouvement plus contraint dans plusieurs disciplines.

La baisse démographique et la baisse d'orientation vers la voie générale et technologique vont de même peser sur le mouvement intra à venir car le rectorat ne s'apprête pas à faire baisser le nombre d'élèves par classe en lycée, pourtant particulièrement élevé, mais à supprimer des classes.

Les postes en lycée vont être encore plus difficiles à obtenir dans nombre de disciplines dans notre académie. Le rectorat a convenu en CTA que le mouvement intra serait encore plus contraint en 2023 (rappelons que nous avons déjà subi nombre de fermetures de postes et de MCS depuis la mise en place de la réforme du lycée, notamment).

Le SNES et la FSU combattront toute mesure qui ferait voler en éclat les règles du mouvement et dégraderait pour toutes et tous les conditions du mouvement.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1ER AU 8 DECEMBRE : MODE D'EMPLOI

Le vote a lieu du 1er au 8 décembre 2022 sur une plateforme électronique dédiée.

Accès au portail élections :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil>

Pour vous connecter et voter, vous avez besoin de :

- 1) votre identifiant électeur. C'est votre adresse mail professionnelle, accessible à <https://webmail.ac-paris.fr> (votre identifiant pour cette boîte mail est constitué le plus souvent de l'initiale de votre prénom suivi de votre nom ex : ckerrero; votre mot de passe est par défaut votre NUMEN)
- 2) votre mot de passe électeur. Vous devez le créer en utilisant le lien contenu dans le mail reçu le 13 octobre sur votre boîte professionnelle ou dans un mail qui vous est renvoyé lorsque vous tentez de vous connecter.
- 3) votre notice de vote, reçue dans l'établissement contre signature ou à domicile

En cas de perte de votre mot de passe électeur ?

En cas de perte ou d'oubli de votre mot de passe électeur, vous pouvez en générer un nouveau :

- Accédez au Portail Élections
- Saisissez votre identifiant (adresse mail professionnelle ex: ckerrero@ac-paris.fr)
- Cliquez sur "Besoin du réassort de votre mot de passe Élections"

Un mail vous est alors renvoyé à votre adresse mail professionnelle avec un lien permettant de créer un nouveau mot de passe.

Oups, j'ai perdu ma notice de vote

La notice de vote est indispensable pour voter mais si vous ne l'avez pas eue ou si vous l'avez perdue, pas de panique, on peut la redemander.

Cette démarche s'appelle « le réassort ». Elle permet de récupérer un nouveau code de vote en remplacement de celui contenu dans la notice.

Réassort par la question défi

Si vous avez déjà ouvert votre espace électeur, dès réception du lien unique sur votre adresse académique, vous avez choisi une « question défi », du type : en quelle année avez vous eu le bac ? quel est la couleur de votre première voiture ? comment s'appelle votre chien ? etc... Il vous suffit alors de saisir la réponse que vous aviez enregistrée et vous recevez sur votre mail académique un lien à usage unique qui vous permettra d'obtenir nouveau code de vote. Attention, lorsque le nouveau code de vote s'affiche à l'écran, copiez-le et enregistrez-le tout de suite car il s'efface rapidement, pour des questions de sécurité.



Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

ENGAGÉ·ES **POUR**
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES